

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 19 avril 2023**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à la salle du conseil des maires, le 19 avril 2023, à 20 h. Sont présents :**

Mme Vanessa Roy	La Guadeloupe
M. Léon Drouin	Lac-Poulin
Absent	Notre-Dame-des-Pins
M. Jean-Marc Doyon	Saint-Benoît-Labre
M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Michel Breton	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Karine Champagne	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Yvan Paré	Saint-Martin
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Sylvain Veilleux	Saint-René
M. André Lapointe	Saint-Simon-les-Mines
M. Alain Chabot	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Dany Quirion, maire de Saint-Honoré-de-Shenley, accompagné de monsieur Eric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet, monsieur Dany Quirion.

2023-04-059

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Camil Martin appuyé par monsieur Jean-Marc Doyon et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
  - 3.1. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 15 mars 2023;
  - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 11 avril 2023;
  - 3.3. Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 22 mars 2023;
  - 3.4. Audits financiers;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**  
**REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 19 avril 2023**

- Rapport des auditeurs
  - Présentation et acceptation des audits financiers 2022
- 3.5. Nomination d'un auditeur 2023;
- 3.6. Fonds réservés PDT non engagés;
- 3.7. Dépôt et adoption du rapport annuel FRR 222;
- 3.8. Rapport annuel 2022 PGMR;
- 3.9. Politique de dons et commandites;
- 3.10 Programme techniques policières/Cégep Beauce-Appalaches/ Appui
- 3.11 Contrat entretien piste cyclable 2023
4. Dossiers régionaux :
- 4.1. Projets PDT :
- Agrandissement du gym Saint-Théophile, volet local;
  - Pavillon multifonctionnel Phase 1 Saint-René, volet local;
- 4.2. Suivi dossier éolien;
- 4.3. Signature innovation;
- 4.4. MEIE : Entente de collaboration sécurité civile;
- 4.5. Panneau < Coloré de nature > Saint-Évariste-de-Forsyth;
- 4.6. COBARIC- Nomination d'en membre du conseil;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
- 5.1. Certificats de conformité :
- Saint-Philibert règlement 339;
  - 392-2023 Saint-Côme-linière;
  - 395-2023 Saint-Côme-linière;
  - 877-2023 Ville de Saint-Georges;
  - 879-2023 Ville de Saint-Georges;
  - 880-2023 Ville de Saint-Georges;
  - 881-2023 Ville de Saint-Georges;
- 5.2. PRMHH- dépôt;
6. Gestion du personnel :
7. Correspondance;
8. Rapport des comités (s'il y a lieu);
9. Dépôt de documents :
- 9.1. États financiers mensuels;
10. Divers :
- 10.1. Appui au projet de desserte cellulaire/ Secteur Route 108 Saint-Évariste-de-Forsyth;
- 10.2. Formation gestion des actifs;
- 10.3. Bonification PRIMEAU;
- 10.4 Société Alzheimer Chaudière-Appalaches;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2023-04-060

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2023**

Il est proposé par madame Vanessa Roy, appuyée par monsieur François Morin et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 15 mars 2023 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 11 AVRIL 2023**

Le directeur général dépose le procès-verbal du comité administratif du 11 avril 2023 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 22 MARS 2023**

Le directeur général dépose le procès-verbal du comité de sécurité publique du 22 mars 2023 à titre d'information.

2023-04-061

**RAPPORT DE L'AUDITEUR 2022**

Attendu le rapport présenté par la firme comptable Blanchette Vachon et Associés concernant le bilan et l'état des résultats 2022 de la MRC;

Il est proposé par monsieur Gabriel Giguère, appuyé par monsieur André Lapointe et résolu unanimement que le rapport déposé soit accepté tel que présenté.

2023-04-062

**PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES AUDITS FINANCIERS 2022**

Attendu qu'une copie des états financiers 2022 de la MRC a été remise à l'ensemble des membres du conseil en plus de faire l'objet d'une présentation par un représentant de notre firme de vérificateurs externes;

Il est proposé par monsieur Sylvain Veilleux, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement, que les états financiers 2022 de notre MRC soient acceptés tels que présentés et déposés par la firme Blanchette Vachon.

2023-04-063

**NOMINATION D'UN AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

Attendu l'offre de service reçue de la firme Blanchette Vachon et associés S.E.N.C.R.L. pour le mandat de vérification externe de l'année 2023;

Il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu unanimement, de retenir les services de la firme Blanchette Vachon et associés S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier 2023, et ce, au coût de 19 500 \$ plus les taxes applicables.

2023-04-064

**AFFECTATION DU SURPLUS D'EXERCICE 2022 - VOLET PDT**

Attendu qu'au cours de l'exercice financier 2022, une partie des sommes budgétées dans le cadre de la politique de développement du territoire (PDT) n'a pas été engagée;

Attendu que ce solde s'élève à 175 159 \$;

Attendu que ce poste de dépenses se retrouve dans la partie 3 du budget;

Attendu le partage convenu entre les municipalités;

Il est proposé par monsieur André Longchamps, appuyé par monsieur Léon Drouin et résolu à l'unanimité, d'affecter au fonds réservé PDT la somme de 175 159 \$, prélevée à même le surplus libre de la partie 3 du budget.

2023-04-065

**DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL FRR 2022**

Attendu le dépôt aux maires du Rapport d'activités 2022 du Fonds régions et ruralité;

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance du rapport et qu'il s'en estime satisfait;

Attendu que ce rapport doit être approuvé par le conseil pour sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par madame Vanessa Roy, appuyée par madame Karine Champagne et résolu unanimement, d'approuver le Rapport d'activités 2022 du Fonds régions et ruralité tel que déposé et d'en autoriser sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2023-04-066

**RAPPORT ANNUEL 2022 PGMR**

Attendu le dépôt du rapport annuel PGMR 2022;

Attendu que ce rapport est commenté par le directeur général aux élus;

Il est proposé par monsieur Alain Chabot, appuyé par monsieur Michel Breton et résolu unanimement, d'approuver le rapport annuel PGMR 2022.

2023-04-067

**POLITIQUE DE DONS ET COMMANDITES**

Attendu le dépôt aux maires du projet de politiques de dons et commandites;

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance du projet de la politique et qu'il s'en estime satisfait;

Il est proposé par monsieur Gabriel Giguère, appuyé par monsieur André Lapointe et résolu unanimement, d'adopter la politique de dons et commandites tel que déposée.

2023-04-068

**PROGRAMME DE TECHNIQUES POLICIÈRES/ CÉGEP BEAUCE-APPALACHES/ APPUI**

Attendu les informations obtenues quant à l'intention du Cégep Beauce-Appalaches de faire la demande afin d'offrir le programme de Techniques policières;

Attendu les problématiques de rétention de policiers pour les postes en région;

Attendu que le nombre d'emplois policiers à pourvoir dans la région est élevé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvan Paré, appuyé par monsieur Sylvain Veilleux et résolu unanimement, d'appuyer le Cégep Beauce-Appalaches dans son initiative.

2023-04-069

**CONTRAT D'ENTRETIEN PISTE CYCLABLE 2023**

Attendu que le contrat d'entretien de la piste cyclable est venu à échéance en 2022;

Attendu qu'un nouveau tronçon d'une longueur d'environ 5 km a été aménagé dans le secteur Est sur l'emprise de la voie ferrée;

Attendu qu'il est difficile de prévoir le nombre de tontes nécessaires sur ce tronçon;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Doyon, appuyé par monsieur Alain Chabot et résolu unanimement, d'octroyer un contrat d'une année au fournisseur de services actuel, soit Les cimentiers GMR inc., pour un montant de 40 285\$ taxes incluses avec les mêmes conditions que le contrat venu à échéance en 2022. Si le nouveau tronçon nécessite plus de deux tontes, celles-ci seront facturées en surplus.

2023-04-070

**PROJET PDT : AGRANDISSEMENT DU GYM/ SAINT-THÉOPHILE – VOLET LOCAL**

Attendu que la Municipalité désire procéder à l'agrandissement de son gymnase actuel afin de répondre aux besoins;

Attendu que le coût du projet s'élève à 19 718.99 \$ et que la demande de financement, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire, s'élève à 15 775.19 \$;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Yvan Paré, appuyé par madame Vanessa Roy et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 15 775.19 \$, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire, aux conditions suivantes :

- Remettre à la MRC un avis juridique qui précise l'obligation ou non d'avoir au préalable des plans d'architecte ou d'ingénieur pour réaliser les travaux prévus au projet;
- Si des plans sont requis, mais que la Municipalité n'entreprend pas les démarches pour les obtenir, toutes les dépenses relatives à l'aménagement physique du gymnase seront exclues de la présente demande financière. Seuls les équipements sportifs et les miroirs seront financés;
- Si des plans sont requis, les dépenses supplémentaires occasionnées par cette obligation pourraient être ajoutées au montage financier de la présente demande avant la signature du protocole d'entente. Le budget définitif tiendrait donc compte de cet ajout.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2023-04-071

**PROJET PDT : PAVILLON MULTIFONCTIONNEL PHASE 1/ SAINT-RENÉ – VOLET LOCAL**

Attendu que la Municipalité désire installer un pavillon multifonctionnel de type gazebo et aménager les espaces autour;

Attendu que le coût du projet s'élève à 85 815.48 \$ et que la demande de financement, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire, s'élève à 63 294 \$;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Doyon, appuyé par monsieur Yvan Paré et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 63 294 \$, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire, aux conditions suivantes :

- Remettre à la MRC un avis juridique qui précise l'obligation ou non d'avoir au préalable un plan approuvé par un architecte ou un ingénieur pour réaliser le pavillon multifonctionnel prévu au projet;
- Si un plan est requis, la Municipalité doit le transmettre à la MRC avant la signature du protocole d'entente;
- Tous travaux réalisés en zone inondable exigent le respect de la réglementation municipale et/ou provinciale. Si des autorisations sont requises auprès du ministère de l'Environnement pour la réalisation de travaux en zone inondable, la Municipalité devra les fournir à la MRC.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

### **SUIVI DOSSIER ÉOLIEN**

Les élus sont informés de la suite concernant tant le projet éolien de Saint-Théophile que celui en préparation sur le territoire de Saint-Hilaire-de-Dorset. Ces projets seront déposés lors d'un appel de projets si ceux-ci sont admissibles. De plus les démarches en vue de la création d'une régie vont se poursuivre.

### **SIGNATURE INNOVATION**

Est déposé aux élus l'entente signée dans le cadre du volet 3 « Signature innovation » du Fonds Régions et ruralité entre la ministre des Affaires municipales et la MRC.

Le directeur général explique la teneur des travaux à réaliser afin de mettre en place le projet.

2023-04-072

### **MEIE : ENTENTE DE COLLABORATION SÉCURITÉ CIVILE**

Attendu que l'entente de collaboration en matière de sécurité civile intervenue entre le MEIE et la MRC est venue à échéance le 31 mars 2023;

Attendu que celle-ci a pour objectifs de réduire les impacts économiques d'une catastrophe ou d'un sinistre majeur tant sur les entreprises que sur les travailleurs autonomes;

Attendu que le MEIE désire reconduire l'entente avec la MRC et ce pour une période de cinq (5) ans;

En conséquence, il est proposé par monsieur Camil Martin appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement

- De reconduire l'entente avec le MEIE, et ce, jusqu'au 31 mars 2028 ;
- D'autoriser le préfet, monsieur Dany Quirion, à signer l'entente pour et au nom de la MRC

2023-04-073

### **PANNEAU « COLORÉ DE NATURE » / SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH**

Attendu que le nouveau slogan choisi par Destination Beauce « **ICI, NOUS SOMMES VRAIMENT BEAUCE** » remplace celui de « Coloré de nature »;

Attendu que les affiches du slogan aux entrées des MRC doivent être changées;

Attendu l'offre de service reçue de Enseignes ClerJean Lettrage inc. pour le changement et l'installation de la nouvelle affiche;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Veilleux, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement, d'accepter l'offre de service de Enseignes ClerJean Lettrage inc. au montant de 5 664 \$ plus les taxes applicables.

2023-04-074

**COBARIC- NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

Attendu qu'un poste est réservé pour un élu afin de représenter la MRC au sein de l'organisme;

Il est proposé par monsieur Michel Breton, appuyé par monsieur Léon Drouin et résolu unanimement, de nommer monsieur Jean-Marc Doyon comme représentant de la MRC au sein de l'organisme COBARIC.

2023-04-075

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 339 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT  
RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

Considérant que le conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, lors de sa séance tenue le 4 avril 2023, a adopté le Règlement 339 relatif à la démolition d'immeubles;

Considérant que la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 12 avril 2023;

Considérant que ce règlement a pour objectif principal de régir la démolition des immeubles, et plus particulièrement la démolition des immeubles patrimoniaux présents sur le territoire de la municipalité;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gabriel Giguère, appuyé par monsieur Alain Chabot et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 339 de la Municipalité de Saint-Philibert.

2023-04-076

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 392-2023 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME-LINIÈRE AMENDANT LE RÈGLEMENT 148-06 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE RÉSIDENIELLE RA-10 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE PUBLIQUE P-64, POUR Y INCLURE LE LOT 6 324 381 ET AFIN DE CORRIGER LES LIMITES DE L'ILOT DÉSTRUCTURÉ NO 2 (RUE CLOUTIER ET RUE DUQUET) POUR TENIR COMPTE DE LA RÉALITÉ CADASTRALE DES LIEUX (DOSSIER 359285 CPTAQ)**

Considérant que ce règlement a pour effet :

- D'agrandir la zone résidentielle RA-10 à même une partie de la zone publique P-64, pour y inclure le lot 6 324 381;
- De modifier les limites de l'îlot déstructuré n° 2 (rue Cloutier et rue Duquet) pour tenir compte de la réalité cadastrale;

Considérant que cette modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyée par monsieur François Morin et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 392-2023 de la Municipalité de Saint-Côme-Linière.

2023-04-077

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 395-2023 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME-LINIÈRE RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

Considérant que le conseil de la Municipalité de Saint-Côme-Linière, lors de sa séance tenue le 11 avril 2023, a adopté le Règlement 395-2023 relatif à la démolition d'immeubles;

Considérant que la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 17 avril 2023;

Considérant que ce règlement a pour objectif principal de régir la démolition des immeubles, et plus particulièrement la démolition des immeubles patrimoniaux présents sur le territoire de la municipalité;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par madame Vanessa Roy et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 395-2023 de la Municipalité de Saint-Côme-Linière.

2023-04-078

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 877-2023 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN DE  
MODIFIER LES MARGES ET LES USAGES PERMIS DANS LA 150<sup>E</sup>  
RUE**

Considérant que ce règlement a pour effet de modifier le plan de zonage dans la 150<sup>e</sup> Rue afin :

- De créer la zone résidentielle de faible densité RB-459 entre la 10<sup>e</sup> Avenue et la 22<sup>e</sup> Avenue projetée à même la zone RB-422;

- D'agrandir la zone résidentielle de moyenne densité RC-427 située le long de la 22<sup>e</sup> Avenue;
- De remplacer la zone résidentielle RB-442 par la zone résidentielle de très forte densité RE-442 entre la 22<sup>e</sup> Avenue projetée et la 25<sup>e</sup> Avenue projetée;
- De créer la zone commerciale CD-455 à l'intersection sud de la 25<sup>e</sup> Avenue projetée à même la zone RC-449;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léon Drouin, appuyé par monsieur Sylvain Veilleux et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 877-2023 de la Ville de Saint-Georges.

2023-04-079

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 879-2023 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN DE  
MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LES PROLONGEMENTS DE  
LA 160<sup>E</sup> RUE À LA 175<sup>E</sup> RUE EN HAUT DE LA 22<sup>E</sup> AVENUE**

Considérant que ce règlement a pour effet de modifier le plan de zonage afin de créer les zones RB-547, RC-548, RC-549, RB-550, RB-551, RB-552, RC-553 et RD-554 à même la zone RX-534, le tout à l'est de la 22<sup>e</sup> Avenue, dans les prolongements de la 160<sup>e</sup> Rue à la 175<sup>e</sup> Rue ;

Considérant que ce règlement vient préciser les usages résidentiels autorisés dans ces 4 nouvelles zones;

Considérant que ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvan Paré, appuyé par madame Vanessa Roy et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 879-2023 de la Ville de Saint-Georges.

2023-04-080

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 880-2023 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN DE  
PERMETTRE DES MULTIFAMILIALES LE LONG DE LA  
22<sup>E</sup> AVENUE ET DES JUMELÉS DE LA 151<sup>E</sup> RUE À LA 157<sup>E</sup> RUE À  
L'EST DE LA 22<sup>E</sup> AVENUE**

Considérant que ce règlement a pour effet de modifier le plan de zonage afin de:

- Remplacer la zone RX-433 par les zones RC-433 et RC-499 tout en ajoutant une bande de 10 mètres de profondeur du côté est de la 22<sup>e</sup> Avenue;
- Créer la zone RB-460 à même la zone RX-534;

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gabriel Giguère, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 880-2023 de la Ville de Saint-Georges.

2023-04-081

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 881-2023 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN  
D'AUTORISER DES JUMELÉS DANS LES PROLONGEMENTS DE  
LA 151<sup>E</sup> RUE À LA 155<sup>E</sup> RUE EN BAS DE LA 22<sup>E</sup> AVENUE**

Considérant que ce règlement a pour effet de modifier le plan de zonage, secteur Est, afin :

- D'agrandir les zones RB-428 et RB-440 à partir de la zone RB-429;

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Doyon, appuyé par monsieur Léon Drouin et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 881-2023 de la Ville de Saint-Georges.

2023-04-082

**ADOPTION DU PROJET DE PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX  
HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH) DE LA MRC DE BEAUCE-  
SARTIGAN**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a adopté, lors de la séance du conseil des maires tenue le 21 août 2019, la résolution 2019-08-136 qui confirmait son adhésion à une approche régionale Chaudière-Appalaches pour l'élaboration de son PRMHH, reconnaissait la MRC de Lotbinière en tant que fiduciaire de l'entente MRC/Ville et demandait au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'accéder à un financement de 83 300 \$ pour la réalisation du PRMHH;

Attendu que le premier PRMHH de la MRC de Beauce-Sartigan devait être transmis au ministre au plus tard le 16 juin 2022 et que ce dernier a accepté, le 21 décembre 2022, la proposition de modification de l'entente afin de reporter la transmission au plus tard le 16 juin 2023;

Attendu que la Loi stipule que les MRC qui désirent adopter un PRMHH doivent préalablement consulter les organismes de bassins versants (OBV), les tables de concertation régionales (TCR), les conseils régionaux de l'environnement (CRE) et les MRC des bassins versants concernés afin de tenir compte de leurs préoccupations;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 19 avril 2023**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a consulté, entre le 20 avril et le 5 mai 2023, les organisations visées par la Loi, a reçu des commentaires provenant du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches et de l'Organisme des bassins versants, le COBARIC, et a apporté les corrections nécessaires au Plan d'action du PRMHH;

Attendu qu'en plus de cette période de consultation, la MRC de Beauce-Sartigan a, tout au long de l'élaboration de ce premier PRMHH, entre juin 2020 et avril 2023, tenu de nombreuses rencontres de consultation auprès de l'ensemble des instances municipales de son territoire;

Attendu que lors de certaines des rencontres tenues auprès des instances municipales, différents partenaires des secteurs de l'environnement, de l'agriculture et de la foresterie étaient présents afin de partager leurs commentaires;

Attendu que les élus des municipalités du territoire de la MRC de Beauce-Sartigan ont eu l'occasion d'être consultés plus spécifiquement lors de trois rencontres tenues les 16 septembre 2020, 16 février 2021 et 19 avril 2022;

Attendu que les directions générales et fonctionnaires désignés des municipalités du territoire de la MRC de Beauce-Sartigan ont eu l'occasion d'être consultés plus spécifiquement lors de trois rencontres tenues les 4 mars 2021, 12 janvier 2022 et 2 mars 2023;

Attendu que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan a pris connaissance du projet de plan d'action pour une première fois le 22 juin 2022, que la version finale a été déposée au comité administratif le 11 avril 2023 et qu'il a été de nouveau soumis à l'attention du conseil des maires le 19 avril 2023;

En conséquence, il est proposé par madame Vanessa Roy, appuyé par monsieur Léon Drouin et résolu unanimement d'autoriser le transfert du projet de Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Beauce-Sartigan au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs tel que déposé.

**CORRESPONDANCE**

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

**RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;

2023-04-083

**APPUI AU PROJET DE DESSERTE CELLULAIRE/ SECTEUR  
ROUTE 108 SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH**

Considérant que les gouvernements provincial et fédéral estiment que l'amélioration de la connectivité sans fil sur leur territoire est un enjeu de sécurité publique;

Considérant qu'en novembre dernier, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), via le Fonds pour la large bande, lançait un troisième appel de projets visant notamment à construire ou à mettre à niveau des infrastructures sans fil mobile pour améliorer la connectivité le long des routes principales;

Considérant qu'à l'automne dernier, le gouvernement du Québec formulait le souhait de compléter la couverture cellulaire d'ici 2026 à travers la province et qu'à ce titre, il réservait un budget de 3 milliards de dollars afin de contribuer à cet objectif;

Considérant qu'un appel de soumissions est en cours pour cartographier la couverture cellulaire au Québec afin d'identifier les zones problématiques en matière de mobilité;

Considérant que le groupe Sogetel, incluant Sogetel Mobilité Inc., se spécialise dans le déploiement de tours cellulaires en milieu rural, que l'entreprise est reconnue pour son expertise et jouit d'une forte crédibilité;

Considérant que le groupe Sogetel a l'intention de demander des subventions pour son projet de déploiement de tours cellulaires, notamment dans ce troisième appel de projets au Fonds pour la large bande du CRTC et subséquemment pour les projets du gouvernement du Québec;

Considérant que le CRTC souhaite que les pouvoirs municipaux appuient un télécommunicateur pour assurer la couverture de leur territoire en téléphonie cellulaire;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyée par monsieur Jean-Marc Doyon et résolu unanimement d'appuyer le groupe Sogetel (incluant les entreprises Sogetel Inc. et Sogetel Mobilité Inc.) dans ses demandes de subventions pour son projet de déploiement d'une tour cellulaire dans la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth située dans la MRC de Beauce-Sartigan. Le présent appui vaut pour tout type de subventions que le groupe Sogetel pourra obtenir auprès du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral, du CRTC ou de toute autre entité subventionnaire.

Il est de plus résolu que le présent conseil appuie tout projet améliorant la desserte cellulaire du territoire de la MRC de Beauce-Sartigan, et ce, peu importe le promoteur.

**FORMATION GESTION DES ACTIFS**

Les élus sont informés de la possibilité d'obtenir trois ateliers de travail dans le cadre d'un programme de gestion des actifs municipaux offert par la Fédération québécoise des municipalités. Une invitation sera envoyée pour cette formation.

**BONIFICATION PRIMEAU**

Le préfet informe les élus que le programme PRIMEAU a été bonifié dans sa prochaine version et invite les élus à déposer leurs projets dans ce programme.

2023-04-084

**SOCIÉTÉ ALZHEIMER / MARCHE 2023**

Attendu la campagne de financement en cours de la Société Alzheimer de Chaudière-Appalaches;

Attendu que monsieur Claude Morin, maire de la ville de Saint-Georges, agit à titre de président de la campagne;

Il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur Alain Chabot et résolu unanimement de verser une aide financière de 2000 \$ à la Société Alzheimer de Chaudière-Appalaches dans le cadre de sa campagne de financement 2023.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a eu lieu au début de la séance.

2023-04-085

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Gabriel Giguère et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance il est 22 h.

---

Dany Quirion, préfet

---

Eric Paquet, directeur général